

Des voix: Bravo!

M. Jupp: J'interpréteraîs cela différemment. Je dirais que ce serait là une des conséquences indésirables de cette motion.

Je pense qu'il y en a d'autres, monsieur l'Orateur. L'une d'entre elles serait de créer deux catégories de députés à la Chambre des communes—une qui représenterait des circonscriptions et l'autre la population en général. Pour le moment, tous les députés du Parlement ont une chose en commun, chacun d'eux représente une circonscription. Nous devons garder le contact avec la base et rester sensibles à l'opinion publique. Il y a aussi d'autres raisons.

Je pense que si nous adoptions cette motion, les partis seraient portés à choisir leurs chefs parmi les noms inscrits sur les listes plutôt que parmi ceux qui se présentent dans une circonscription. Ce serait là une réaction normale. Cela dispenserait les chefs de partis d'avoir à faire campagne dans leurs circonscriptions, ce qui aurait des conséquences indésirables. Cela rendrait les chefs de partis moins sensibles à l'opinion publique. Rien ne ramène un député plus vite sur terre que de retourner dans sa circonscription et d'entendre ce que ses mandants ont à dire à propos de ce qu'il fait.

Ceux dont les noms seraient en tête de liste seraient sûrs d'être élus et le système mènerait à une stagnation de l'élite politique car les chefs de partis en place protégeraient leur position hiérarchique aux dépens des nouveaux venus en politique.

Cela favoriserait la formation de nouveaux partis. Cela est indubitable, à mon avis, parce que le chef serait assuré d'avoir un siège à la Chambre des communes même si le parti recueillait moins de 2 p. 100 du vote national. Il en résulterait la création de partis à cause unique. Nous verrions surgir, un peu partout au Canada, des partis politiques nationaux dont un aurait pour seul objectif de réintroduire la peine capitale, un autre, de faire abroger les lois sur l'avortement, et un autre encore, la loi sur les armes à feu. Qui sait, et que Dieu nous en garde! un autre pourrait même demander le rétablissement de la prohibition. Cela donne aux députés une idée des conséquences désastreuses que pourrait entraîner l'adoption éventuelle de la motion, et sa mise en application par le gouvernement.

En dépit des motifs louables du parrain de la motion, à mon avis, les conséquences négatives l'emporteraient de loin sur les avantages que pourrait en retirer notre régime politique canadien. Nous avons besoin, cependant, d'un dialogue sur la façon de réaliser quelques-uns de ces avantages dans notre système actuel de représentation directe.

● (1740)

Dans mon premier discours à la Chambre, lors du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, j'ai dit que nous aurions avantage à modifier notre loi sur les élections de façon à prévoir des élections à date fixe. C'est-à-dire qu'à tous les quatre ans, nous devrions tenir des élections au moment le plus opportun pour le Canada, pourvu que le gouvernement ait toujours conservé la confiance de la Chambre des communes. Si un gouvernement était défait, de nouvelles élections seraient déclenchées et nous reviendrions alors à la formule quadriennale. Cela permettrait à tous les partis politiques d'appliquer les mêmes règles. Les candidats dans les provinces où les partis ne gagnent pas normalement la faveur de la population pourraient aussi se mettre en campagne assez tôt. Ils sauraient précisément à quelle date seraient tenues les prochaines élec-

Représentation parlementaire

tions. Ils pourraient alors travailler ferme pour surmonter les handicaps que leur parti national doit affronter dans telle ou telle région. Les candidats s'organiseraient alors pour accroître leurs chances de succès si les dates des élections étaient fixes.

Les dernières élections qui ont précédé la 31^e législature ont été une dure épreuve pour de nombreux candidats. Nous nous sommes préparés à plusieurs reprises à nous mettre en campagne. Les partis ont perdu certains de leurs meilleurs candidats parce que les périodes électorales ont été prolongées. Ma proposition permettrait de remédier à certaines situations exposées par le motionnaire et elle aurait une meilleure portée.

Pour terminer, je félicite le motionnaire d'avoir formulé sa proposition et de l'avoir ainsi fait débattre publiquement. J'espère qu'il la présentera au comité permanent. Toutefois, je prétends qu'elle ne résoud pas les véritables problèmes que pose une représentation parlementaire efficace.

Les députés devraient être élus en bonne et due forme représentants de leur circonscription à la Chambre au lieu de s'y glisser subrepticement par la porte de service en réussissant à se faire inscrire en tête des listes de leurs partis.

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord féliciter l'honorable député d'Ottawa-Carleton (M. Pepin) de cette motion visant à allouer à chaque parti un nombre de députés proportionnel au nombre de voix obtenues. Je regrette par conséquent, tout de même, que le groupe libéral qui a été le groupe ministériel pendant 16 ans n'ait pas trouvé le temps de présenter un projet de loi de cette nature. Il aurait certainement trouvé beaucoup d'appui à la Chambre.

Je vais être très bref. Depuis quelques mois seulement le groupe libéral est du côté de l'opposition. Il a eu le temps de réfléchir, et maintenant il présente une motion visant à situer la démocratie à son véritable niveau. Monsieur le président, il est évident, comme l'avait dit notre chef, l'honorable député de Beauce (M. Roy) le 11 octobre, que le Parti Crédit Social du Canada n'a pas à la Chambre le nombre de députés requis pour représenter équitablement le haut pourcentage de votes obtenus, comparativement à tous les autres partis de la Chambre des communes. Et là-dessus, mon préopinant et moi-même n'avons pas, je pense, les mêmes chiffres, parce que nous n'arrivons pas aux mêmes résultats dans nos décomptes. A tout événement, nous aurons certainement l'occasion d'en reparler.

Le député de Beauce, à ce moment-là, avait bien pris soin, dans sa réponse au discours du trône, de nous éclairer sur la représentativité professionnelle des députés. Et si on fait une analyse des dernières élections générales, on se rend compte que les députés progressistes conservateurs représentent chacun 32,000 électeurs et que les libéraux en représentent 40,000, les néo-démocrates 78,800 et les députés du Parti Crédit Social du Canada 105,000 chacun. Monsieur le président, ces chiffres proviennent du rapport du président général des élections. Je n'invente rien. Je me borne à examiner des résultats. Donc, à la lumière de ces chiffres, en comparant la représentativité des électeurs progressistes conservateurs et ceux du Parti Crédit Social du Canada, nous aurions 15 députés à la Chambre, si la représentation proportionnelle existait. Et si l'on compare avec les libéraux, nous en aurions 13. Ce sont les deux partis les plus anciens de la Chambre. Ils se ressemblent pas mal, et ils ne voudraient pas qu'il y ait d'autres formations politiques. Mais s'il y en a d'autres, je